



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le 27/05/2025

ID : 040-214001554-20250523-250523H1656H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 23 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 20 mai 2025

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Véronique MORA a donné pouvoir à Chantal GARROUSSIA; Cédric CHATON a donné pouvoir à Isabelle DARRICAU; Pierre SANCHEZ a donné pouvoir à Marine FOURGS

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 12

Pouvoirs 3

Votants 15

N° DEL20250523-012

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DU FESTIVAL EN CORDES ET MOTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, artistiques, culturelles, de par son dynamisme, son implication dans la vie locale

Considérant l'engagement de la municipalité pour les animations qui font vivre le village,

Considérant la troisième édition du festival En Cordes et Mots, proposé pour Label Ancre Production et soutenu par la municipalité de Linxe, qui se déroulera les 13, 14 et 15 juin 2025,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante l'importance de soutenir ce festival qui est un tremplin pour les artistes du territoire. Ce festival permet de rassembler du monde sur le village.

Chaque année, après présentation du bilan comptable du festival, la commune prévoit le versement d'un complément pour équilibrer le résultat financier.

Le bilan 2024 étant déficitaire, il est nécessaire de donner une subvention couvrant ce déficit et permettant de lancer l'édition 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

ARTICLE 1 -

L'attribution d'une aide de 1000€ au titre du bilan 2024.



ARTICLE 2 -

L'octroi d'une subvention de 2000€ pour le festival En cordes et Mots édition 2025.

ARTICLE 3 -

Autoriser monsieur le Maire à mandater la somme de 3000€ au profit de Label Ancre Production, porteur du festival.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 26 mai 2025

Le secrétaire de séance



J. DESSIBIERS

Thierry GALLEA